



MAIRIE
DE
TOULOUSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2011

POUR QUE L'ECOLE REDEVienne UNE PRIORITE NATIONALE

Vœu présenté par Gisèle Verniol

Une fois de plus, la rentrée scolaire s'est effectuée dans des conditions difficiles.

Les moyens considérables retirés ces dernières années à l'Ecole ont sérieusement fragilisé notre service public d'éducation. La suppression de 16 000 emplois dans le budget 2011 de l'Éducation nationale, s'ajoute aux 50 000 suppressions de postes cumulées depuis 2007.

Dans ces conditions, le nombre d'élèves par classe augmente, les enfants n'ayant pas 3 ans révolus le jour de la rentrée ne sont pas acceptés en maternelle, les enseignants absents ne pourront plus être remplacés, la formation en cours d'année est rendue impossible. L'accompagnement personnalisé et le soutien sont sérieusement remis en cause. L'apprentissage des langues, les RASED, les auxiliaires de vie scolaires subissent également les conséquences de la logique comptable du gouvernement.

Les inégalités sociales et scolaires se creusent et suscitent des inquiétudes légitimes de la part des élus, des parents, des personnels de l'éducation et des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Attachée à une Ecole publique, laïque et républicaine, la ville de Toulouse mène une politique volontariste de nature à favoriser la réussite de tous.

Parce que la réussite scolaire de chaque jeune est un enjeu majeur de notre société, la ville de Toulouse réaffirme son soutien aux organisations de parents d'élèves, aux personnels de l'éducation nationale aux associations d'éducation populaire qui se mobilisent contre la politique de démantèlement du service public laïque d'éducation

et s'associe au Comité de Défense de l'Education Nationale pour demander au gouvernement :

- de mettre fin à la poursuite des suppressions de postes dans le primaire
- de renforcer l'encadrement pour permettre de personnaliser les réponses éducatives au regard des besoins des élèves
- de rétablir la formation des enseignants y compris des enseignants spécialisés
- d'ouvrir le droit à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans au plus grand nombre.